

**REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
N°2021_039**

L'an deux mille vingt et un, le vingt cinq mars, à 18h00, le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Salle des fêtes de MOURS SAINT EUSEBE, sous la présidence de monsieur Nicolas DARAGON.

Date de convocation du Conseil communautaire : 19/03/2021

Nombre de conseillers : - en exercice : 112 - présents : 92 - votants : 110

OBJET : BUDGET PRIMITIF 2021 - BUDGET GEMAPI

PRESENTS :

DUCLAUX Jean-Claude, PREVIEU Bernard, BROCHIER Patrick, VALLON Cyril, COTTINI Christian, RIPOCHE Bernard, MANTEAUX Nadine, NIESON Nathalie, PLACE Anna, ROLLAND Christian, GENTIAL Dominique, GILLES Philippe, GUILLON Eliane, MOURIER Marlène, PAILHES Wilfrid, RANC Christiane, ROZO Christian, BARDE Robert, PERTUSA Pascal, VIDANA Lysiane, VEISSEIX Lydie, BELLIER François, VASSY Frédéric, BARRUYER Daniel, GAUTHIER Christian, BOUIT Séverine, LAGUT Martine, PERNOT Yves, BAR Fabrice, MEGE André, ABRIAL Jacques, VITTE Bruno, FOURNAT Jean-Noël, SYLVESTRE Dominique, PELLOUX-PRAYER Marion, CAUMES François, VALLA Jean-Marc, HOURDOU Philippe, PEYRARD Marylène, ROCHAS Olivier, POUILLY Jérôme, GUILLEMINOT Karine, COUSIN Stéphane, ROBIN Alain, BARNERON Phippe, BROT Suzanne, GIRARD Geneviève, TRAPIER Pierre, CLEMENT Danielle, BROSE Nathalie, CLOUZEAU Amanda, GUINARD Joseph, HURIEZ Thomas, JACQUOT Laurent, LABADENS Philippe, LENQUETTE Nathalie, PAGANI Isabelle, PETIT Etienne Paul, THORAVAL Marie-Hélène, LARAT Etienne, BARRY Francis, CHEVROL Nadine, MONTMAGNON Marie, VALLA Jean-Michel, COLOMB Pierre, TEUFERT Romain, AGRAIN Françoise, OUDILLE Xavier, BRUSCHINI Jean-Jacques, BENCHELLOUG Adem, BLACHE Thomas, BRARD Lionel, DALLARD Laurence, DARAGON Nicolas, FAURIEL Sylvain, GALLAND Jean-François, ILIOZER-BOYER Nathalie, JUNG Anne, MAHAUX Pierre-Olivier, MEJEAN Florent, MONNET Laurent, OBERT Peggy, PASCAL Marie-Françoise, PAULET Cécile, POUTOT Renaud, PUGEAT Véronique, RASTKLAN Georges, RAVELLI Michèle, ROCHE Annie, SAILLOUR Morgane, SOULIGNAC Franck, VASSY Jean-Louis

ABSENT(S) ayant donné procuration :

Monsieur GERMAIN Henri a donné pouvoir à monsieur ROLLAND Christian
Monsieur ESPRIT Aurélien a donné pouvoir à madame MOURIER Marlène
Madame CLEMENT Elise a donné pouvoir à monsieur GAUTHIER Christian
Monsieur LARUE Fabrice a donné pouvoir à monsieur LARAT Etienne
Madame CHAZAL Françoise a donné pouvoir à monsieur PERNOT Yves
Monsieur BORDAZ Christian a donné pouvoir à monsieur OUDILLE Xavier
Monsieur DELOCHE Georges a donné pouvoir à monsieur BELLIER François
Monsieur GROUSSON Daniel a donné pouvoir à madame BROT Suzanne
Madame ARNAUD Edwige a donné pouvoir à madame CLOUZEAU Amanda
Monsieur ASTIER Franck a donné pouvoir à madame CLOUZEAU Amanda
Monsieur GOT Damien a donné pouvoir à monsieur JACQUOT Laurent
Madame MAIRE Florence a donné pouvoir à monsieur JACQUOT Laurent
Madame AMIRI Kerha a donné pouvoir à monsieur BENCHELLOUG Adem
Monsieur CASARI Bruno a donné pouvoir à monsieur HURIEZ Thomas
Monsieur CHAUMONT Jean-Luc a donné pouvoir à monsieur FAURIEL Sylvain
Monsieur DIRATZONIAN-DAUMAS Franck a donné pouvoir à madame PASCAL Marie-Françoise
Madame MASSIN Nancie a donné pouvoir à madame DALLARD Laurence
Madame TENNERONI Annie-Paule a donné pouvoir à monsieur SOULIGNAC Franck

Le budget annexe GEMAPI a été créé lors du Conseil communautaire du 8 février 2018 afin d'assumer ses responsabilités à la hauteur des enjeux de prévention et de sécurité publique notamment pour la lutte contre les crues.

Le financement de cette compétence reposait sur un abondement du budget par un prélèvement de 1 M€ voté annuellement. Pour 2021, conformément au projet de territoire, ce budget fonctionnera comme l'ensemble de ceux du cycle de l'eau. Il devient complètement autonome avec un financement spécifique.

En fonctionnement, les actions principales concernent les travaux d'entretien (boisements de berges, zones humides) et plantations. Par ailleurs, il est prévu des crédits pour mettre à l'étude un plan de gestion stratégique des zones humides.

En ce qui concerne l'investissement, en dehors des acquisitions foncières liées aux projets, 2021 verra la tranche 2 de la mise en place de stations de mesures hydrologiques.

Détail par rivières	BP 2020	BP 2021
Joyeuse	2 349 884 €	1 822 600 €
Chalon/Savasse/Charlieu	176 872 €	130 800 €
Barberolle	126 225 €	228 732 €
Véore	966 500 €	918 500 €
Total	3 619 481 €	3 100 632 €

Equilibre de la Section de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement	BP 2020	BP 2021
011 - Fonctionnement service	668 349 €	619 358 €
012 - Frais de personnel	945 186 €	1 029 933 €
014 - Atténuation de produits	0 €	5 000 €
022 - Dépenses imprévues	0 €	200 000 €
042 - Amortissements	132 000 €	206 700 €
65 - Charges externes	187 092 €	195 317 €
66 - Frais financiers	280 000 €	272 000 €
67 - Charges exceptionnelles	0 €	20 000 €
Sous-total charges d'exploitation	2 212 627 €	2 548 308 €
023 - Virement à la section d'investissement	449 158 €	465 368 €
Total charges de fonctionnement	2 661 785 €	3 013 676 €

Recettes de fonctionnement	BP 2020	BP 2021
013 - Atténuation de charges	0 €	50 €
042 - Amortissements	26 400 €	27 000 €
70 - Redevances	54 942 €	55 762 €
73 - Fiscalités	1 000 000 €	2 600 000 €
74 - Dotations et Financements externes	280 443 €	330 854 €
75 - Autres produits de la gestion courante	1 300 000 €	10 €
Total produits de fonctionnement	2 661 785 €	3 013 676 €

A titre prévisionnel, l'autofinancement brut s'élève à 645 068 €, il se constitue des transferts constatés en dépenses par le virement du chapitre 023 et les opérations d'ordre déduction faite de recettes d'ordre du chapitre 042. Il est dans un ordre de grandeur similaire à celui de l'an passé. Toutefois, l'abondement à hauteur de 200 k€ des dépenses prévues permet potentiellement de faire face à des risques dans le courant de l'année. S'ils ne surviennent pas, ces charges se transformeront en autofinancement complémentaire.

La charge nette des investissements à financer correspond à 2 M€ à savoir 3,1 M€ de dépenses d'équipements financées par 1,1 M€ de subventions.

Ainsi, le budget s'équilibre par un nouvel endettement de l'ordre de 1,4 M€ : 1,9 M€ de nouveaux encours - 0,5 M€ de remboursement de capital. Ce montant sera éventuellement mobilisé au regard des résultats de l'exercice 2020 constatés au compte administratif.

Equilibre de la Section d'Investissement :

Dépenses d'investissement	BP 2020	BP 2021
2.... - Dépenses d'équipement	3 623 626 €	3 100 632 €
16 - Remboursement du capital de la dette	520 000 €	508 000 €
040 - Amortissements	26 400 €	27 000 €
041 - Opérations patrimoniales	100 000 €	4 000 €
Total charges d'investissement	4 270 026 €	3 639 632 €

Recettes d'investissement	BP 2020	BP 2021
10 - Dotations	360 000 €	0 €
13 - Subventions	462 880 €	1 057 935 €
16 - Nouveaux emprunts	2 765 988 €	1 895 629 €
024 - Produits des cessions	0 €	10 000 €
040 - Amortissements	132 000 €	206 700 €
041 - Opérations patrimoniales	100 000 €	4 000 €
021 - Virement de la section de fonctionnement	449 158 €	465 368 €
Total produits d'investissement	4 270 026 €	3 639 632 €

Vu l'article L1612-20 du Code Général des collectivités territoriales qui rend applicable aux établissements de coopération intercommunale, l'ensemble des dispositions relatives aux votes des budgets dans les communes,

Vu la nomenclature budgétaire M14,

Le Conseil communautaire DECIDE :

- **d'approuver** le budget primitif 2021 du budget annexe GEMAPI qui s'équilibre à hauteur de 3 013 676,00 € en fonctionnement et de 3 639 632,00 € en investissement,
- **d'autoriser et mandater** le Président ou son représentant, à effectuer toute démarche et signer tous documents de nature à exécuter la présente délibération.

Délibération adoptée à la majorité absolue

Votants POUR : 102 voix

Votants CONTRE : 0 voix

S'abstenant : 8 voix

TRAPIER Pierre, GUINARD Joseph, HURIEZ Thomas, PAGANI Isabelle, CASARI Bruno, GALLAND Jean-François, MEJEAN Florent, ROCHE Annie

Envoyé en préfecture le 01/04/2021

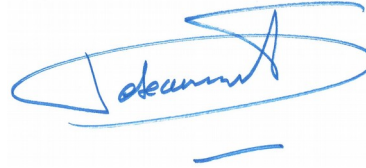
Reçu en préfecture le 01/04/2021

Affiché le 30/03/2021 

ID : 026-200068781-20210330-2021_DELIB039-BF

Fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus

Pour extrait certifié conforme
Fait à Valence, le 01/04/2021
Le Président,
Par délégation,
Véronique DEBEAUMONT
Directrice Générale Adjointe



Les délibérations peuvent faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux (2) mois à compter de leur transmission au représentant de l'Etat dans le département de leur publication.